Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260428-2026_04_45-DE

commune de Plougar

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR**

**Délibération N° 2026-04-45**
**28 avril 2026**

| | |
|---|---|
| **Date de convocation :**<br>Mardi 21 avril 2026 | *Le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.* |
| **Membres :**<br><br>En exercice : 15<br>Présents : 14<br>Absents excusés : 1<br>Votants : 14 | *Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.*<br><br>*Absente excusée : GRALL Marie-Catherine*<br><br>*Mme MINGAM Gwénaëlle été désignée comme secrétaire de séance.* |

**<u>Objet</u> : Désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau**

Le Maire présente la question.

Par délibération n°2026-04-049 en date du 21 avril 2026, le conseil communautaire de la CCPL a délibéré en vue de la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) pour le présent mandat. Elle est constituée de 19 membres, soit un représentant par commune.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, elle :
- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il convient à présent de procéder à la désignation du représentant de la commune de Plougar. Il est rappelé que le représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal,**
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- Procède à la désignation de Mme GUILLERM Marie-Claire en qualité représentante à la commission locale d'évaluation des transferts de charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

| | | |
|---|---|---|
| ***M. Laurent LE BORGNE,***<br>***Maire*** | *Mme MINGAM Gwénaëlle*<br>***Secrétaire de séance*** | *Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :*<br><br>*Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 30 avril 2026*<br><br>*Transmission au contrôle de légalité le 30 avril 2026* |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.*